Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CEE) Nº 337/75 DU CONSEIL

du 10 février 1975

portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

(JO L 39 du 13.2.1975, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019	L 30	90	31.1.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/1975/337/2004-12-21/fra